



CAP des ICCEAAC séance du 15 mai 2012

Voici le compte-rendu de cette réunion, et quelques informations sur l'état d'avancement des travaux sur le statut du corps et la PFR.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la CAP du 8 décembre 2011 ;
2. Examen de titularisation ;
3. Examen des demandes de mutation et de détachement ;
4. Examen de demande d'intégration.

Sur proposition de vos représentants, le président de la CAP a accepté d'ajouter les points suivants :

5. Formation initiale après recrutement ;
6. Point sur les concours ;
7. Cas particulier d'une difficulté d'un collègue après entretien d'évaluation ;
8. Point d'information sur les statuts.

1. Le compte-rendu est approuvé sous réserve d'une modification mineure.

2. Titularisation à la DGCA, inspection danse : Christine Graz

L'avis favorable du service est porté à la connaissance de la CAP, la titularisation est approuvée à l'unanimité.

3. Mouvements :

- Fabienne Bernard, chef de projet au département de l'action territoriale, SG (origine SCPCI)
- Sylvie Pébrier, DGCA, inspection musique (réintégration après détachement)

Réintégration prévue au 1.9.2012 après détachement :

- Guy Vareilhes (CNSMDP)
- Jean-Marie Colin (CRD de l'Aveyron)
- Norbert Duffort (MAEE, Ambassade de France aux USA)

4. Catherine Joannes est intégrée dans le corps des ICCEAAC à l'issue d'un détachement de 5 ans depuis le MEN.

NB : Les points 3 et 4 sont portés pour information à la connaissance de la CAP ; ils ne font pas l'objet d'un vote.

5. La question de la **formation des agents** ne relève pas des prérogatives de la CAP, mais vos représentants restent attentifs à cette question qui peut avoir une incidence forte sur le déroulement de carrière, notamment lors de la phase du stage préalable à la titularisation. Elle devra faire l'objet d'un texte formalisant les engagements de l'administration en la matière, texte qui sera étudié par le groupe de travail sur les statuts du corps.

12, rue de Louvois 75 002 Paris ☎ 01.40 15 51 70/71 📠 01.40 15 51 77

courriel : cgt-culture@culture.gouv.fr / **Internet** : www.cgt-culture.fr

6. L'actuel **concours d'accès** au corps des ICCEAAC n'est pas encore terminé. Selon le nombre de postes ouverts, la liste comprendra 21 lauréats ; une liste complémentaire de 21 candidats sera établie pour répondre aux futurs besoins des services avant l'organisation du prochain concours. Dans le cadre de la loi « précarité » du 12 mars 2012, un **concours réservé** devrait être organisé fin 2012 : il concernera les agents du MCC en CDI ou répondant à certains critères.

7. Bien que la CAP ne soit pas compétente en la matière, un cas particulier de difficulté d'un collègue vis-à-vis de sa hiérarchie est évoqué. Il fera l'objet d'un suivi attentif de la part de vos représentants, et si nécessaire d'une intervention auprès du SG.

8. Le groupe de travail statuts ICCEAAC et PFR s'est réuni le 15 mai au matin.

Le nouveau texte du **statut du corps** prévoit notamment la fusion des deux premiers grades du corps, l'évolution de carrière se poursuivant sans le barrage du passage de la seconde à la première classe. Il fixe le cadre général des missions des ICCEAAC dans une nouvelle rédaction. Le texte est actuellement soumis à l'avis de la DGAFP.

Prime de fonction et de résultat (PFR). En ce qui concerne la part fonction, une grille de cotation des postes a été établie. Elle servira de base à l'administration pour fixer le niveau de cotation de chaque poste dévolu à un agent du corps. La discussion en cours porte sur l'adéquation entre le montant de base de la part fonction, la cotation des postes, les capacités de financement (enveloppe globale dévolue à la PFR). Selon des simulations réalisées à partir des premières propositions chiffrées, il apparaît qu'une grande majorité des agents du corps verraient leur actuelle prime augmenter, parfois de façon substantielle. Une trentaine d'agents dont le montant de la part fonction serait inférieur à celui de leur prime actuelle se verront attribuer une part résultat couvrant le différentiel ; les autres agents ne percevront pas de part résultat dans l'immédiat, celle-ci ne sera versée qu'après le premier entretien d'évaluation suivant la mise en place de la PFR.

Ces points n'ont pas encore été définitivement validés, et donnent lieu à des échanges denses et argumentés. Vos représentants font état des situations complexes que recouvre le corps des ICCEAAC, et veille à ce que la mise en place de la PFR se traduise par une amélioration générale de la rémunération des agents. Un compte-rendu plus détaillé sur cette réunion vous sera diffusé ultérieurement, après validation par l'ensemble des participants.

Nous restons à votre disposition.

Bien cordialement à vous,

Les élus de la liste unitaire CGT-SUD-FSU à la CAP

Titulaires : Élisabeth Cormier, Jean-Marie Gouëlou, Peggy Le Roy

Suppléants : Pierre Janin, Pascale Laborie, Philippe Ribour